

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
06/1/2
DOSSIER N°6963**

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2025 - PROTECTIONS
DES PERSONNES ET DES BIENS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Service Ressource Partagé*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2025 - PROTECTIONS DES
PERSONNES ET DES BIENS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-06/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'accorder les subventions suivantes pour l'exercice 2025 détaillées ci-après pour un montant total de **12 250 €** :

N°	Association	Montant sollicité 2025	Décision
<u>RÉFÉRENCE FONCTIONNELLE 020 ARTICLE 65748 – INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITÉ</u>			
1	Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine	250 €	250 €
<u>RÉFÉRENCE FONCTIONNELLE 18 ARTICLE 65748 – AUTRES INTERVENTIONS DE PROTECTIONS DES PERSONNES ET DES BIENS</u>			
1	Prévention Routière	3 000 €	3 000 €
2	Unité de Développement des Premiers Secours de la Creuse	2 000 €	2 000 €
3	Protection Civile de la Creuse	2 000 €	2 000 €
<u>RÉFÉRENCE FONCTIONNELLE : 418 (AUTRES ACTIONS) - ARTICLE : 20421 - POLITIQUE PUBLIQUE : 3.5 (ENFANCE, FAMILLE, SANTÉ) - SOUS COMPTE : PLAN SANTÉ - SERVICE GESTIONNAIRE : DDI</u>			
1	Protection Civile de la Creuse Subvention exceptionnelle pour l'achat d'une ambulance		5 000 €

Dit que les sommes seront imputées sur le Budget Principal, ligne budgétaire référence fonctionnelle 020 article 65748, sur la référence fonctionnelle 18 article 65748 et sur la référence fonctionnelle 418 article 20421.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET